



Editorial

A l'occasion des 20 ans de la Convention, les médias ont posé de nombreuses questions sur la CDE ; trois sont revenues de manière récurrente :

Quel bilan après 20 ans de droits de l'enfant ?

Ce qui a changé, c'est d'abord le regard sur les enfants; la Convention demande que chaque être humain de moins de 18 ans soit considéré comme une personne à part entière. Les enfants, dès qu'ils naissent, sont titulaires de droits et non seulement objets de notre bienveillance et de notre affection. C'est une position nouvelle qui confère notamment à l'enfant le droit au nom, à l'enregistrement de sa naissance, à une identité, à une nationalité, à ne pas être séparé de ses parents et qui lui reconnaît des droits et libertés civils comme le droit d'expression, d'association, d'information, de voir sa vie privée respectée...

Du point de vue des soins de base aux enfants, d'une manière globale, on peut dire que les soins de santé, d'éducation, de protection et d'élimination de certaines formes d'exploitation ont fait des pas de géant. Ceci dit, il reste encore beaucoup à faire, notamment pour éliminer les pires formes d'exploitation à l'égard des enfants (prostitution, vente, trafic, enfants-soldats, travail dans des conditions inhumaines, abus et mauvais traitements divers...).

Qu'en est-il de la « Justiciabilité » de la Convention ?

La CDE est respectée partout, mais à des degrés divers. Si l'on note des efforts sérieux et durables dans de nombreux pays, on se rend compte aussi que bien des Etats accordent plutôt une valeur symbolique et déclamatoire à ce texte, sans le considérer comme un traité contraignant. Car, en fait, cet instrument impose des obligations très claires aux Etats et n'est pas une simple « Déclaration » de bonne volonté à l'égard des enfants. C'est à mon avis, un des défis de cette Convention. Cependant pour aller encore plus loin et faire de la Convention un instrument véritablement opposable aux Etats, il existe une initiative émanant d'un groupe d'ONG de mettre sur pied un Protocole facultatif n° 3, pour permettre aux enfants eux-mêmes de présenter des communications individuelles (plaintes) en cas de violation de leurs droits. L'opportunité d'un tel instrument sera débattue en décembre 2009, à Genève, par un groupe d'Etats et d'experts.

En quoi la CDE est-elle un outil efficace pour améliorer la situation des enfants dans le monde ?

Ce qui a été le point de départ de la Convention dont on fête le 20^e anniversaire, c'est la volonté de ne plus considérer les enfants comme des objets, mais bien comme des personnes à part entière, titulaires de droits. Il ne fait pas de doute que toute l'évolution du droit de la famille a eu une importance considérable sur cette évolution (séparations, divorces, modification des structures familiales...). La Convention est universelle : elle n'est pas destinée aux pays en voie de développement. Tous les pays qui l'ont ratifiée (193 sur 195 possibles) doivent en appliquer les principes et respecter les droits qu'elle contient. Il est certain que l'application n'est pas uniforme et se fait en fonction du contexte de chaque pays. De ses possibilités financières aussi, de ses ressources techniques et humaines (disposer de professionnels formés). Ce qui en fait un outil efficace c'est surtout, à mon avis, ses deux principes de base :

- l'intérêt supérieur de l'enfant qui oblige tous les décideurs à peser, au moment de rendre une décision, où se trouve l'intérêt de l'enfant. Ceci dans toutes les situations, dans tous les contextes, pour chaque enfant et pour tous les enfants; l'enfant est donc placé au centre de nos préoccupations;
- l'obligation d'entendre les enfants dans toutes les procédures qui les concernent, en fonction de leur âge et de leur maturité. Ceci signifie la possibilité pour les enfants d'influencer directement le cours de leur vie.

Ces deux principes fonctionnent en complémentarité : on ne voit pas en effet comment on pourrait fixer où est l'intérêt de l'enfant sans l'entendre sur cette question !

Jean Zermatten

1. 20 ans Enfan'Phare

Le 20 novembre 2009, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (ci-après la Convention), a fêté son vingtième anniversaire. A cette occasion, six partenaires actifs dans le domaine des droits de l'enfant ont mis sur pied une manifestation de grande envergure au CERM à Martigny, **les vendredi 20 et samedi 21 novembre 2009**, destinée aux enfants et à leurs familles, aux professionnels et au public en général. Voici les 3 temps forts :

LA JOURNÉE DU VENDREDI 20.11.09

La journée thématique a réuni 650 professionnels : éducateurs, psychologues, sociologues, enseignants, travailleurs sociaux, médecins, ecclésiastiques, journalistes, juges, avocats, policiers, ... et des étudiants des HES et HERP. Cinq thématiques ont été abordées durant cette journée (Jeunes et alcool, les nouvelles technologies, les abus sexuels, les migrations et la participation).

LA SOIRÉE DU VENDREDI 20.11.09

La journée s'est prolongée par une soirée festive qui a associé la cérémonie d'anniversaire (un énorme gâteau offert à la jubilaire par l'Association valaisanne des boulangers-pâtisseries) et un repas convivial...

LA JOURNÉE DU SAMEDI 21.11.09

La journée du samedi a offert la possibilité à 54 associations, ONG et autres organisations dédiées à la promotion et à la défense des droits de l'enfant de participer à l'événement et de présenter leurs activités grâce à des stands mis à disposition des organisations invitées (Village Enfan'Phare). De plus, une programmation de près de 30 événements culturels ou sportifs a permis aux 5'000 participants de célébrer Madame Convention comme il se devait.

L'événement a été soutenu par la Confédération (OFAS), le Canton du Valais, la Commune de Martigny, la Loro; le Lion's club Sion et Valais romand a offert son soutien logistique. Plusieurs sponsors et amis ont rendu possible le financement de cette superbe fête ! MERCI !

2. Programme Chine

En cette deuxième partie d'année, le programme Chine de l'IDE s'est focalisé plus particulièrement sur deux axes :

- séminaires à l'Université de Fudan à Shanghai et à l'Académie des Sciences Sociales de Chine à Beijing. M. Zermatten, Mme Riva Gapany, et M. Stoecklin ont donné des conférences et ont eu des entretiens avec les Profs. Peng Xizhe (School of Social Development and Public Policy, Fudan University) et Liu Huawen (Institute of Law, CASS Beijing) pour un partenariat et une collaboration à long terme avec ces universités chinoises;
- présence de l'IDE à l'Exposition universelle de Shanghai 2010, avec une composante « droits de l'enfant » au sein du Pavillon Suisse.

3. Université d'été

La 4^e édition de l'Université d'été autour des Droits de l'Enfant a eu lieu à l'Institut Universitaire Kurt Bösch à Sion, sur le thème enfance et pauvreté. Dispensée du 20 au 24 juillet 2009, cette formation interdisciplinaire a accueilli 16 participants. Un panel d'intervenants de haut niveau a dessiné le contexte dans lequel législateurs, instances de protection de l'enfant et ONG, travaillent à une application de la CDE qui, d'une part, prévienne la pauvreté et protège l'enfant contre elle, mais également trouve les moyens d'assurer au maximum les droits de l'enfant dans un contexte de pauvreté.

4. Parutions

PRAMONT: UNE DEUXIEME CHANCE

Après « *Femmes mutilées Plus jamais !* », « *Mariages forcés Plus jamais !* », l'IDE a produit un troisième film intitulé « *Pramont : une deuxième chance* ». L'objet du documentaire est de montrer l'institution de Pramont, un centre éducatif fermé, situé en Valais (Suisse), sous l'angle de son concept de prise en charge et de la possibilité offerte à des jeunes gens vivant dans des circonstances difficiles et qui ont commis des infractions, parfois graves, voire des crimes, de retrouver leur place dans la société. Il est basé sur l'idée que le modèle de prise en charge éducatif des jeunes en conflit avec la loi donne de meilleurs résultats que le modèle répressif. De jeunes résidents de Pramont, se voient confier une caméra, pour raconter leur quotidien, exprimer leurs espoirs d'avenir et présenter leur projet de vie.

Ce film revêt une connotation particulière pour l'IDE, car la réalisatrice, Mme Carole Roussopoulos, qui est également l'auteur des deux documentaires précédents, nous a quittés le 22 octobre dernier. Même si la douleur est vive, le souvenir lumineux de cette infatigable militante pour les droits des plus démunis continue de nous éclairer.

Le film « *Pramont : une deuxième chance* » est disponible auprès du secrétariat de l'IDE pour les prix de CHF 30.- (privés) et CHF 50.- (institutions).

http://www.childsrights.org/html/site_fr/index.php?c=ins_pub

MANUEL D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION SUR LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES : APPROCHES, ENJEUX, ET RECOMMANDATIONS A L'USAGE DES PROFESSIONNELS EN SUISSE

Tel est le titre de l'ouvrage didactique que l'IDE a publié avec le soutien du Centre Suisse-Immigré, l'Association Kalkal (Suisse-Somalie), la Fédération valaisanne des centres SIPE, et le Service de la population et des migrations du canton du Valais. Présenté officiellement le 10 décembre, devant une cinquantaine de personnes d'origine variée, et en présence de Mme Esther Waeber-Kalbermatten, Ministre du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration du canton Valais, ce manuel a d'ores et déjà reçu bon accueil de la part du public visé, à savoir les professionnels susceptibles de rentrer en contact avec une femme ayant été mutilée ou à risque de l'être. Cet ouvrage est transdisciplinaire et se base sur les recommandations des femmes des communautés concernées à l'égard des professionnels, notamment du domaine de la santé. Comment aborder la question des MGF ? Quelle prise en charge ? Que dit la loi ?

L'ouvrage est en vente au secrétariat de l'IDE pour le prix de CHF 60.- et comprend également le DVD « *Femmes mutilées Plus jamais !* ».

http://www.childsrights.org/html/site_fr/index.php?c=ins_pub

5. Des nouvelles des formations

- Depuis le mois d'avril 2009 une nouvelle formation certifiée intitulée « *Enfants victimes, Enfants témoins: la Parole de l'Enfant en Justice* » a vu le jour, en collaboration avec l'Institut Universitaire Kurt Bösch et grâce au soutien de la Fondation « Oak Philantropy ». Le 4^e module intitulé « *L'enfant, le représentant de la justice et le clinicien* » a eu lieu début décembre.
- Les étudiants du MCR se sont réunis pour leur 4^e module à Sion autour du thème de la violence familiale.
- Une délégation de l'IDE se rendra au Népal, du 22 au 26 mars pour le deuxième volet de notre programme relatif à la constitution népalaise et les droits de l'enfant.
- Un nouveau programme prendra naissance au Togo du 3 au 6 mars et nous vous en révélerons la teneur dans nos prochaines Nouvelles de l'IDE en juin 2010 ! Patience...

Visitez notre site Internet : <http://www.childsrights.org>

6. Nouvelles de la Fondation Sarah Oberson

LE SITE INTERNET DE LA FONDATION SARAH OBERSON : LA RÉPONSE A UN RÉEL BESOIN

Totalement reconçu, dynamisé, le nouveau site Internet de la Fondation Sarah Oberson a accueilli plus de **12'000 visiteurs** depuis son ouverture il y a une année. Une attente a manifestement été comblée. Notre site offre plusieurs informations d'importance, entre autres : des documents actualisés sur les démarches en vue de l'instauration du système alerte enlèvement en Suisse; des renseignements régulièrement adaptés sur les possibilités de soutien pour les personnes en difficulté; un agenda; des documents inhérents aux thèmes traités par la Fondation ; des documents sur la Fondation, avec vidéos et photos, entre autres, du 10^e anniversaire de la Fondation en 2008. Proposant plusieurs éditoriaux par mois sur les différents sujets traités par la Fondation, le **blog** vient en enrichir le contenu.

Compte tenu de ce succès, la Fondation Sarah Oberson, grâce à un soutien financier de la Loterie Romande, a décidé de **traduire son site en Allemand**.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant célébrant cette année ses 20 ans d'existence, la Fondation Sarah Oberson a collaboré à l'organisation, avec cinq autres institutions valaisannes, d'**Enfan'phare**.

Les journées de réflexions organisées chaque année par la Fondation durant ces dix dernières années reprendront l'année prochaine avec la **Journée Sarah Oberson 2010**.

La Fondation Sarah Oberson saisit également cette occasion pour saluer la décision officielle de mettre en place, à partir de janvier 2010, un **système suisse d'alerte enlèvement**, instauration pour laquelle elle s'est beaucoup investie.

La Fondation Sarah Oberson a participé à la **consultation** sur l'Avant-projet de la Commission des Affaires Juridiques du Conseil National relatif à l'initiative parlementaire « Réprimer explicitement les **mutilations sexuelles** commises en Suisse et commises à l'étranger par quiconque se trouve en Suisse » par une lettre qui, tout en soulignant les améliorations que l'Avant projet de loi apporte, attire l'attention sur l'ambiguïté de la notion de consentement de la personne majeure à une telle intervention. Cette notion devrait être supprimée.

Afin de continuer à élargir son action de sensibilisation du public aux problèmes de l'enfance en difficulté et de contribuer à la recherche des enfants disparus, la Fondation lance une **campagne de parrainage**. Par le versement de CHF 20.- ou plus par an, les Mairaines et les Parrains, soutiennent la Fondation dans ses activités et peuvent notamment bénéficier d'informations régulières sur celles-ci.

<http://www.sarahoberson.org/>

A toutes et à tous nous vous souhaitons de très joyeuses fêtes de fin d'année!

*Jean Zermatten, Paola Riva Gapany,
Daniel Stoecklin, Andressa Curry Messer,
Geneviève Lévine, Elvira Fischer, Alexandra Prince,
Patricia Roduit, Habib Osmani, Tara Balet
Julie André, Sylvie Dubuis,
Ana Gil et Roman Gisler
Clara Balestra pour la Fondation Sarah Oberson*



Archives

[Nouvelles de l'IDE n° 20](#)
(Juin 2009)

[Nouvelles de l'IDE n° 19](#)
(Décembre 2008)

[Nouvelles de l'IDE n° 18](#)
(Juillet 2008)

[Nouvelles de l'IDE n° 17](#)
(Décembre 2007)

[Nouvelles de l'IDE n° 16](#)
(Juin 2007)

[Nouvelles de l'IDE n° 15](#)
(Décembre 2006)

[Nouvelles de l'IDE n° 14](#)
(Juin 2006)

[Nouvelles de l'IDE n° 13](#)
(Décembre 2005)

[Nouvelles de l'IDE n° 12](#)
(Juin 2005)